



---

**CHANCELLERIE D'ÉTAT**

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 13 FÉVRIER 2008

# Informations brèves

### Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 13 février 2008, le Conseil d'Etat a adopté trois rapports en prévision de la session du Grand Conseil des 18 et 19 mars 2008, ainsi que le rapport à l'appui des comptes 2007, qui sera soumis au Grand Conseil en avril 2008 et qui fera l'objet d'une conférence de presse du Conseil d'Etat in corpore lundi 18 février 2008 :

#### **Crédit de 21 millions de francs pour la rénovation et la transformation de l'EEP Bellevue à Gorgier et de la Prison préventive de La Chaux-de-Fonds**

Ainsi qu'il l'a annoncé dans son Programme de législature, le Conseil d'Etat a décidé de faire de l'exécution des peines une de ses priorités. Suite à sa décision d'abandonner le projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire à Cornaux, estimé en 2004 à environ 30 millions de francs, le Conseil d'Etat a chargé le Service pénitentiaire, en collaboration avec le Service des bâtiments, de lui soumettre un projet de rénovation et d'agrandissement des bâtiments existants, soit la Prison préventive de La Chaux-de-Fonds et l'EEP Bellevue à Gorgier. Le rapport qui sera présenté au Grand Conseil par le Conseil d'Etat couvre également la réhabilitation de l'immeuble « Promenade 20 » à La Chaux-de-Fonds, destiné à accueillir les services pénitentiaires et de probation, ainsi que les transformations nécessaires à l'augmentation de la capacité d'accueil de Gorgier (+27 places) et de la Prison préventive (+ 5 places). La planification des travaux de rénovation et d'agrandissement des deux établissements est prévue de fin 2008 jusqu'à mi-2012.

**Contact : Benjamin Brägger, chef du Service, chef du Service pénitentiaire, tél. 032 889 61 30.**

#### **Construction d'une halle de sport à La Chaux-de-Fonds : crédit de 3,5 millions**

Les autorités communales et cantonales ont étudié ces dernières années plusieurs projets de construction pour faire face au manque de salles de sport en ville de La Chaux-de-Fonds destinées à assurer l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école obligatoire et dans les écoles professionnelles du CIFOM. Vu la situation financière difficile de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de l'Etat, un projet de halle double située à l'ouest de la ville a été retenu, qui permettra d'améliorer sensiblement la situation. Le projet devait alors être impérativement déposé auprès de la Confédération avant fin 2007 pour pouvoir bénéficier d'un subventionnement fédéral. En date du 18 décembre 2007, le législatif chaux-de-fonnier a accepté l'octroi d'un crédit de 4,5 millions pour permettre la réalisation de ce projet. Dans un rapport adressé au Grand Conseil, le Conseil d'Etat soumet une demande de crédit de 3,5 millions afin de permettre la prise en charge de la part cantonale de la construction, dont le coût total est estimé à 12 millions de francs.

**Contact : Jacques-André Maire, chef du Service de la formation professionnelle et des lycées, tél. 032 889 69 40.**

### **Autonomisation du Service des automobiles et de la navigation**

L'inflation législative rend problématique l'assimilation et l'adaptation des processus, un constat qui, ajouté à l'augmentation du volume des affaires, nécessite de la part du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) de s'adapter rapidement et de renforcer sa structure de façon à répondre aux besoins des clients. Cela en respectant les principes définis par l'organisation de la réforme de l'Etat et la Feuille de route du Conseil d'Etat. Dans un projet de loi sur le SCAN, le Conseil d'Etat propose ainsi au Grand Conseil d'autonomiser le SCAN en l'instituant en un établissement de droit public doté d'une personnalité juridique. Ce statut permet d'attribuer au SCAN une large autonomie de gestion, tout en maintenant son régime de service public rattaché à l'Etat de Neuchâtel. Des priorités devront être fixées en conséquence concernant les investissements futurs.

**Contact : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.**

### **Affaires fédérales**

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale :

#### **Modification de l'ordonnance sur la protection de l'air dans le domaine des chantiers**

Le Conseil d'Etat se déclare entièrement favorable à la proposition d'inscrire dans l'ordonnance sur la protection de l'air l'exigence d'équiper les machines de chantier d'un filtre à particules ou autre technologie similaire, dès lors que la lutte contre les émissions de poussières fines est une priorité en matière d'hygiène de l'air tant pour la Confédération que pour les cantons. Sur la base des expériences faites dans le cadre d'Expo 02 dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'Etat relève que de nombreux efforts ont déjà été déployés pour obtenir l'engagement sur les gros chantiers d'engins de plus de 37 KW équipés de particules et que le message a progressivement bien passé auprès des entrepreneurs.

**Contact : Jean-Michel Liechti, chef du Service de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.**

### **Affaires cantonales**

#### **Restauration du Château de Cressier : subvention provisoire de 27.000 et 13.000 francs**

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention provisoire de 27.000 francs à la commune de Cressier pour la restauration de l'aile nord-est du Château de Cressier. Le projet de la commune de Cressier est de transformer les locaux actuels afin d'y créer une crèche. Les travaux subventionnés par l'Etat porteront sur la restauration de la façade et de la toiture. Le Conseil d'Etat a en outre accordé une seconde subvention provisoire à la commune de Cressier destinée à la rénovation des murs d'enceinte du Château. Les travaux permettront de stopper les dégradations des murs d'enceinte crénelés et de restaurer le clos et la tourelle d'angle du jardin. Le Château de Cressier est une imposante construction du début du 17<sup>e</sup> siècle.

**Contact : Jacques Bujard, chef de l'Office de protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.**

3.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales)**

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 14 février 2008